ASSOCIATION CANI COURSES DU VAL DROUETTE

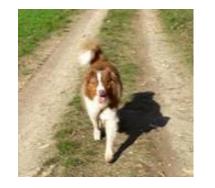




18 septembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE





ASSEMBLEE GENERALE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION RAPPORT MORAL RAPPORT FINANCIER



ASSEMBLEE GENERALE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

RAPPORT MORAL RAPPORT FINANCIER



OBJET DE L'ACCVD



Article 2 des statuts

 Cette association a pour but la promotion et le développement des sports et loisirs canins unissant dans un même effort un ou plusieurs chiens et un être humain. L'association a pour objet le développement et la pratique des sports de cani-marche et de cani-cross, et de toutes les disciplines dérivées avec des chiens attelés ainsi que la mise en valeur de ces disciplines par l'organisation de manifestations et de compétitions y afférentes. L'association peut, dans le cadre de l'organisation de compétitions de sports canins, intégrer des courses à pieds.

• L'association a également pour but de soutenir les associations et entités dont le but est la protection et la défense des animaux

ACTIVITES PRINCIPALES



- Organisation et animation de compétitions « cani courses » :
 - Cani-marche
 - Canicross / trois types d'épreuves : Adultes/ Adolescents / Enfants
 - Cani-VTT



- Organisation et animation de sorties mensuelles (samedi matin) :
 - Cani-marche
 - Canicross

Avec, au moins une fois par an, une conférence animée par un vétérinaire.



HISTORIQUE



CREATION le 23 février 2016

PRINCIPALES REALISATIONS :

- Épreuves cani courses
 - 2016, 2017 : Droue sur Drouette
 - 2018, 2019 : Nogent le Roi Parc du Château
 - 150 participants en moyenne chaque année
 - et 40 à 50 fidèles bénévoles
- Sorties mensuelles du samedi depuis 2019

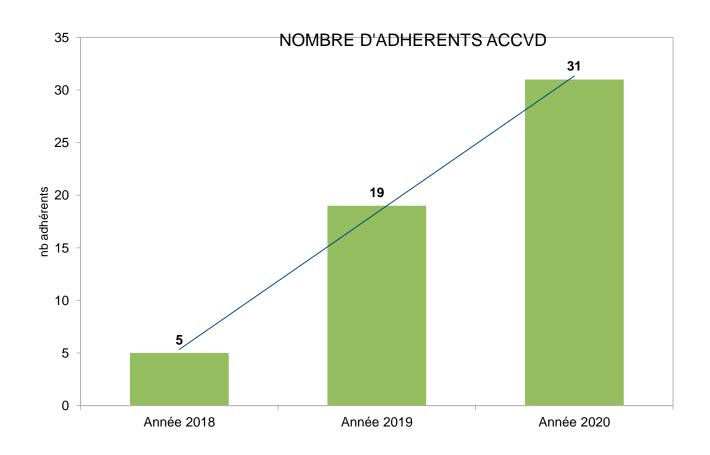


Epreuves cani courses animées en partenariat avec la Société de Protection et de Défense des Animaux de Serazereux :

- 20 chiens prêtés pour les épreuves
- Collaboration des bénévoles de la SPDA
- Une grande partie des recettes de chaque cani courses est reversée à la SPDA ; exemple : 700 € en 2019 à l'issue de l'épreuve de Nogent le Roi
- Adoption de chiens à l'issue des épreuves (1 à 2 chiens chaque année)

LES ADHESIONS









RESSOURCES FINANCIERES

- les cotisations
- les subventions de l'état et des collectivités publiques
- les dons des entreprises et des particuliers (cf. infra « régime fiscal »)
- les inscriptions aux épreuves sportives
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires



STATUT FISCAL

• L'ACCVD est organisme d'intérêt général ayant un caractère sportif d'après le Code Général des Impôts.

• A ce titre, les dons effectués à son profit sont générateurs d'une réduction d'impôts :

- 60 % pour les entreprises
- 66 % pour les particuliers



PRINCIPAUX PARTENAIRES



• Crédit agricole

SPDA

• Tom and Co Rambouillet



L'HUMAIN AU CŒUR DU TERRITOIRE





• ?????????????

ASSOCIATION CANI COURSES DU VAL DROUETTE ASSEMBLEE GENERALE





RAPPORT FINANCIER









• Suppression des sorties du samedi pendant la période de confinement

• Reprise des sorties mensuelles depuis juillet

 Annulation des épreuves sportives « Crocs en jambes » du 21 septembre dans le parc du château de Nogent le Roi.



Les perspectives

Elargir notre champ d'action :

---> les cani-marches comme lien social...

Dans ce but, nous organiserons des sorties balades avec des structures pour enfants ou adultes en difficultés : un contact a été pris avec le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Rambouillet (qui regroupe des personnes adultes en situation de handicap) ainsi qu'avec une structure d'aide sociale à l'enfance du département des Yvelines ;

--->l'ACCVD comme lien sportif...

En adhérant à la Fédération des Sports et Loisirs Canins, l'ACCVD proposera aux adhérents de prendre une licence sportive pour participer aux compétitions sur le plan local, régional et national ;

Poursuivre l'organisation de nos manifestations sportives et s'appuyer sur la FSCL

Et accroître ainsi la notoriété de l'ACCVD et celle de notre partenaire, la SPDA de Sérazereux

ASSOCIATION CANI COURSES DU VAL DROUETTE



ASSEMBLEE GENERALE



RAPPORT FINANCIER



RAPPORT FINANCIER



DEPENSES	
Fournitures de bureau/ timbres / assurances	208,24
Frais manifestations	2153,67
Missions Réception convivialité	79,89
Dons SPDA	700
TOTAL DES DEPENSES	3141,80
RESULTAT EXCEDENTAIRE	620,36 €
	3762,16



RECETTES	
Cotisations adhésions et dons	2070
Subventions	0
Inscriptions aux manifestations	1421
Divers (dont Buvette)	271,16 (190,72)
TOTAL DES RECETTES	3762,16



MODIFICATIONS DES STATUTS
REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR
MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION
DU BUREAU ET DU COMITE DIRECTEUR







MODIFICATIONS DES STATUTS

REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION

DES MEMBRES DU B



Quelques modifications des statuts

- Article 2 : L'association a également pour but de soutenir les associations et entités dont le but est la protection et la défense de la race canine.
 - La défense des animaux
- Article 4 Nouvel intitulé. *DUREE : la durée de l'association est illimitée*
- Article 9 : L'association est dirigée par un Comité Directeur de quatre à cinq membres trois à onze membres
 - Il est composé de chargés de missions et d'un bureau.
- Article 11 : L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année au mois de juin.





REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION

DES MEMBRES DU



Refonte du règlement intérieur





Le règlement intérieur est destiné à compléter les statuts de l'association et à en fixer les divers points non précisés, notamment ceux qui ont trait à l'organisation interne de l'association.

Quelques dispositions importantes :

- L'association est ouverte à toute personne qu'elle soit propriétaire ou non d'un chien ; qu'elle souhaite ou non participer à des compétitions
- L'ACCVD est affiliée à la Fédération des Sports et Loisirs Canins (FSLC : http://www.fslc-canicross.net/
- Les adhésions sont valables pour l'année civile, du 1^{er} Janvier au 31 décembre.
- Tarifs adhésion ACCVD: 15 €
- Tarifs adhésion FSLC : adultes 30 € ; enfants et juniors : 15 €
- L'association peut à tout moment accueillir de nouveaux membres.
- Pour les compétitions cani- cross et cani VTT (hors cani-marche) les membres actifs doivent être licenciés à la FSLC.
- Vaccins : hépatite de Rubarth, maladie de Carré, parvovirose. Le vaccin contre la toux du chenil est conseillé mais obligatoire pour l'obtention de la licence FSLC.
- Droit à l'image : tout adhérent autorise expressément le club à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors d'entraînements ou compétitions pour son site internet.



MODIFICATIONS DES STATUTS
REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR
MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION

DES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITE DIRECTEUR

ASSOCIATION CANI COURSES DU VAL DROUETTE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRÉ

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Jean - Claude Cussonnier

Secrétaire : Jacques Rigaudière

Secrétaire adjointe : Cécile Loizeau

Trésorière : Sophie Perreira

Trésorière adjointe : Monique Bressollier





MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITE DIRECTEUR

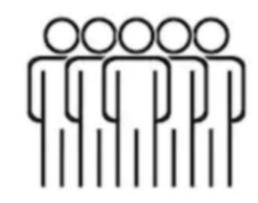
Les membres du Bureau + 4 chargés de mission :

- finances: Bernarda Masseau

- communication : Inès Cussonnier

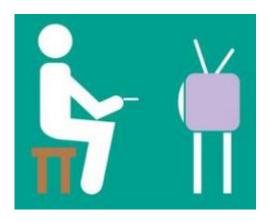
- partenariats : Catherine Cussonnier

- logistique : Philippe Bonnin



ASSOCIATION CANI COURSES DU VAL DROUETTE





Pour vous informer

https://association-accvd.wixsite.com/monsite



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Et maintenant

